

réunion du 14 mars 2023 au 29 rue de la grande Brière

Présents : Daniel Amiaud, Patrick Chapira, Cédric Delescluse, Corentin Dubus, Christian Rozé,

Excusés : Corinne Bacquias, Tanguy Lagrange

Points abordés :

Espaces verts

Travaux allée de Belle île suite à soulèvement autobloquants par racines

Nous avons 1 devis de Botanica 1800€, trop cher ! Patrick cherche mieux

Elagage de nos arbres

Pas d'abattage retenu par la majorité du bureau.

Nous avons 2 devis aux alentours de 4000€. Sera à réactualiser vers 4500€ lors de l'AG

Inscription Elagage en résolution AG

Recommandé par voie électronique

préparer document avantages/inconvénients de convocation par papier/voie électronique en vue d'écrire résolution pour l'AG. Un mixte électronique et papier est requis. Point suivi par Corinne et Christian. Contact à prendre avec Citya pour commencer. En cours

Utilisation du câble Sfr/Numéricable

Quelques copropriétaires n'utiliseraient plus le câble. L'abonnement au câble coûte environ 5€ par mois ; il permet la réception gratuite de la TNT (chaînes TV et radios). Voir le contrat. Tenter obtenir réduction de prix. Voir si possibilité d'individualisation de l'abonnement au câble.

Suivi Corinne et Christian

Nous avons reçu copie de la facture Sfr avec références de Citya. Christian a envoyé courrier à Sfr ; attente de réponse

Règlement de copropriété ou plutôt cahier des charges

Reprendre l'existant, l'alléger, s'aligner sur le PLUi, préciser jouissance des espaces communs, jouissance du local commun. Suivi Cédric et Corentin

Corentin a mis en place un google doc pour que chacun de nous puisse voir tous les points et les commenter.

Priorité en ce qui concerne les clôtures.

1. Relire le PLUi de SQY
2. Toute clôture en entrée d'habitation (donnant sur rue ou sur allée de belle île) doit avoir une hauteur inférieure ou égale à 1,2 m, être démontable ou en végétation. Les rares murets en dur existants sont tolérés mais fortement déconseillés car risquant de nuire à l'écoulement des eaux.
3. Toute clôture séparative entre deux jardins doit avoir une hauteur inférieure ou égale à 1,8 m, être démontable ou en végétation.

De façon générale, les clôtures ne doivent pas gêner l'écoulement des eaux de pluie ; il est souhaitable qu'elles ne réduisent pas drastiquement l'exposition au soleil des voisins ; leur esthétique doit être cohérente avec l'harmonie de notre résidence puisqu'elles sont largement visibles au sol ou depuis les fenêtres d'étage.

La végétation ne doit pas empiéter sur les espaces communs et donc être taillée voire rafraîchie pour éviter tout débors.

Changement de contrat syndic → gestionnaire

Souhait commun de rester avec Citya si possible. Faire un cahier des charges de gestion à partir de l'actuel contrat de syndic. Suivi Corinne et Patrick. En cours.

Corinne prend RDV avec Vincent Bouttereux pour définir un contrat de gestion et non un contrat de syndic

Modification résolutions ?

Modification résolutions impossible sans AG selon Citya

Inscription comme résolution lors de la prochaine AG.

Ramassage de déchets dans notre résidence

On le refait. Date à déterminer lors de prochaine réunion de bureau.

Voitures ventouses

Audi A3 noire, Tanguy est chargé de relancer son propriétaire

Polo grise, Elle est utilisée

Peugeot 107 moussue, Elle appartient à Yvan Lelong qui l'a nettoyée

Advantime Renault, suivi par Daniel

Un nouveau point sera fait lors de la réunion du 11/04

Clôture Hémadi

Hémadi a bien reculé sa clôture. Les ouvertures sont bien conformes au projet initial. Néanmoins béton hors passages

Point sur Régul Travaux

10/21 Rehaussement combles avec pose de 3 fenêtres de toit (3 Gde Brière Mme Bacquias)

12/21 Rehaussement combles avec pose 4 fenêtres de toi (29 St Malo Mr Delescluse)

03/22 Pose d'une clôture avec portail coulissant (5 Gd Bé Mr Hemadi)

05/22 Remplacement de haies séparatives par clâustra en bois (27 Gde Brière Mr Busson)

Rappel date fête des voisins : dimanche 25/06 à partir de 12h30

Prochaine réunion le mardi 11 avril au 29 rue de la grande Brière